

UNDT/2021/119, Gautam Mukhopadhyay

Décisions du TANU ou du TCNU

Le demandeur a été résilié sans avoir reçu l'avis de trois mois statutaire. Sans cet avis, le cadre réglementaire prévoit que la compensation au lieu de l'avis de trois mois a dû être payée. Pour des raisons similaires à celles énoncées à Ahmed, l'octroi du SLWFP au demandeur pendant une partie de la période ne fournit ni ne équivaut à l'obligation de l'intimé d'avoir donné au demandeur son avis dû le 10 septembre 2010. Le règlement et les règles du personnel exige que le personnel Membre à recevoir un avis ou un paiement au lieu de cet avis. Le demandeur dans cette affaire n'a reçu ni l'un ni l'autre.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de l'intimé de refuser le paiement de 3 mois de salaire au lieu d'un avis, suite à la suppression de son poste.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

La décision contestée a été annulée et l'intimé a été condamné à payer au demandeur de trois mois de salaire de base nette au lieu de l'avis qui ne lui a pas été accordé.

Applicants/Appellants

Gautam Mukhopadhyay

Entité

MONUSCO

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2020/89

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

13 Oct 2021

Duty Judge

Juge Honeywell

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste

Licenciement

Prestations et droits

Cessation de service

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 9.3

Statut du personnel

- Disposition 9.3